



DECLARATION DE LA XI^e CONFERENCE DES OING 14 septembre 2018

Considérant l'adoption par le Conseil Permanent de la Francophonie, lors de sa 103^e session du 6 avril 2018, des nouvelles Directives régissant les relations de la Francophonie avec les Organisations Internationales non Gouvernementales (OING) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;

Considérant l'accréditation, par le Conseil Permanent de la Francophonie, lors de sa 104^e session du 3 juillet 2018, des 127 OING et ONG de l'espace francophone ;

Considérant l'adoption par l'Assemblée plénière de la XI^e Conférence des OING, lors de sa session du 12 septembre 2018, de son Règlement intérieur ;

Considérant qu'une éducation adaptée à la nouvelle complexité du monde et une contribution renforcée de la culture sont nécessaires pour garantir un bien vivre ensemble harmonieux ;

Considérant que la langue française appartient à celles et ceux qui la parlent partout dans le monde ;

Considérant que l'emploi et la migration irrégulière des jeunes constituent des enjeux fondamentaux pour l'espace francophone ;

Considérant que l'égalité Femmes/Hommes (EFH) et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont des valeurs fondamentales de la Francophonie ;

Considérant l'Agenda 2030 des Nations unies sur les Objectifs du Développement Durable et l'impact des enjeux du climat sur l'économie, l'écologie, la culture et la lutte contre la pauvreté ;

La Conférence des OING réaffirme les valeurs de fraternité, de paix et de solidarité, fondements de la Francophonie

Nous, participants à la XIe Conférence des OING de la Francophonie, remercions l'Organisation internationale de la Francophonie, et plus particulièrement la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Michaëlle JEAN, de leur précieux soutien qui a contribué au succès de cette rencontre, tenue à Erevan du 12 au 14 septembre 2018.

Dans le cadre de cette XIe session de la Conférence des OING, un fécond débat a été engagé autour de quatre ateliers de travail sur le thème commun du « *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ». Ce thème a été examiné selon les missions du cadre stratégique de la Francophonie.

A l'issue des débats constructifs et fructueux,

La Conférence des OING recommande à l'Organisation internationale de la Francophonie :

- d'apporter un appui financier à la mise en œuvre d'une plateforme virtuelle de suivi et d'évaluation de l'application des conventions internationales et des lois relatives à l'EFH de tous les Etats et gouvernements de l'espace francophone ;
- de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie EFH de la Francophonie et d'élaborer un répertoire des engagements pris et des accords ratifiés par les Etats membres, ainsi que d'un calendrier d'exécution et de suivi des recommandations ;
- d'impliquer la société civile dans les activités et missions qu'elle mène, notamment relatives aux processus électoraux et aux actions de médiation et de facilitation contribuant au règlement des crises et des conflits.

La Conférence des OING recommande aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie :

- de mettre en œuvre les engagements de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (2000) et de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006) ;
- de promouvoir par tous les moyens la langue française dans l'espace francophone ;
- de soutenir les actrices et acteurs culturels et notamment de mettre en place des statuts socio-économiques reconnaissant et protégeant les artistes dans chacun des Etats et gouvernements membres de la Francophonie ;
- de développer des espaces de rencontre, d'échange, de formation, de valorisation des œuvres et de promotion du savoir-faire des artistes ;
- de développer des espaces de sauvegarde, de valorisation et de réappropriation du patrimoine culturel ;

- de prendre en compte la déclaration de Fribourg¹ et de s'engager au développement des droits culturels ;
- de favoriser la transparence du fonctionnement des institutions afin de permettre aux citoyens de mieux appréhender leurs droits ;
- d'adhérer au Statut de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et les inciter à déposer leur déclaration d'acceptation de compétence ;
- de considérer les organisations de la société civile comme des partenaires, contribuant à la mise en œuvre des politiques de développement ;
- d'assurer une meilleure protection des Défenseurs des droits humains et d'améliorer le traitement et les conditions de détention des personnes privées de liberté et de porter une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris et des accords ratifiés par les Etats membres en matière de lutte contre les discriminations, ainsi que d'un calendrier d'exécution et de suivi des recommandations ;
- d'encourager le développement, l'utilisation et l'accessibilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- de défendre et promouvoir les droits égaux des personnes LGBTQI, créer des espaces de dialogue sécuritaires et inclusifs et renforcer les capacités des organisations de défense des droits des communautés LGBTQI ;
- de promouvoir une éducation inclusive, équitable et de qualité et une sensibilisation aux droits fondamentaux dès le plus jeune âge et garantir l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- de renforcer l'effectivité des politiques nationales en faveur de la jeunesse ;
- d'assurer l'adéquation formation/emploi et la mise en œuvre effective des lois d'orientation de la formation professionnelle ;
- de développer les infrastructures numériques nécessaires à l'entrepreneuriat et notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- de développer et promouvoir la culture entrepreneuriale à tous les niveaux d'enseignement ;
- de soutenir le développement de l'entrepreneuriat rural et l'artisanat local ;
- de relever le défi sécuritaire en vue de garantir la paix et les conditions de sécurité nécessaires au bon développement de l'entrepreneuriat ;
- d'impliquer les jeunes à tous les niveaux de décision ;

¹

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits humains. Elle est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch.

- d'inciter et contribuer à l'entrepreneuriat des jeunes à travers la création d'un fonds destiné à faciliter l'accès aux crédits ;
- de mettre en oeuvre de manière effective les accords en matière de climat ;
- de réviser les programmes d'éducation afin de prendre en compte la complexité nouvelle et de pouvoir définitivement vivre ensemble dans la paix et la compréhension ;
- de mettre en place un fond d'appui destiné au renforcement des capacités des femmes dans la vie politique et citoyenne, agissant entre autres à travers des actions de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ;
- d'exiger la délivrance systématique et gratuite des actes de naissance, notamment aux enfants sans identité, dans l'espace francophone ;
- de reconnaître la légitimité du Réseau francophone EFH à entreprendre l'évaluation de la mise en oeuvre des engagements des Etats et gouvernements membres de la Francophonie dans le domaine EFH et de promouvoir l'élaboration d'un manuel de procédure à destination des instances nationales, régionales et internationales pour un suivi et une évaluation de la Stratégie EFH de la Francophonie dans les politiques publiques des Etats membre ;
- de valoriser l'expertise et soutenir les organisations de défense des droits des femmes aux niveaux national, régional et international ;
- de soutenir financièrement les organisations de défense des droits des femmes.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

La Conférence des OING s'engage à promouvoir l'éducation civique, le mentorat des jeunes filles et garçons et leur engagement dans la vie associative et citoyenne.

La Conférence des OING s'engage à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de cette Déclaration lors de sa XIe session.